

Dossier de Demande d'Agrément d'un Organisme de Formation

CPNEFP

**Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Prévention et Sécurité
30 MARS 2009**

**Dossier de demande d'agrément
Sessions de formations et d'examens de candidats au
Certificat de Qualification Professionnelle Agent de Sureté Aéroportuaire**

CPNEFP Prévention et Sécurité

Pour réaliser les actions de formation préparant à l'examen du CQP-ASA, les Organismes de Formation devront faire l'objet d'un agrément préalable de la CPNEFP de la branche.

Pour obtenir l'agrément ils doivent répondre aux caractéristiques et exigences suivantes :

1/Justifier d'un numéro de récépissé de déclaration d'organisme de formation délivré par la DRTEFP datant d'au moins 2 ans. où être la filiale ou le département formation d'une entreprise de sûreté aéroportuaire attestant d'une activité pédagogique d'au moins deux ans »(2 ans minimum d'ancienneté dans les métiers de la sûreté aéroportuaire *ou bilan pédagogique sur les deux dernières années*) .

2/Etre titulaire d'un numéro de conventionnement préfectoral instruit par les services de la DGAC en cours de validité.

3/Communiquer les documents attestant que l'organisme est à jour de ses cotisations sociales et fiscales

4/Disposer de locaux adaptés pour l'enseignement et la validation de la formation

5/ Disposer des matériels pédagogiques adaptés pour l'enseignement et la validation. (Ci-joint en annexe)

6/Apporter la preuve de la capacité pédagogique et professionnelle des formateurs (CV) et de la mise à jour de leurs compétences attestées par le suivi d'une mise à niveau annuelle conforme aux exigences réglementaires.

7/Apporter la preuve de la capacité des formateurs à enseigner les modules correspondant aux modules CCA et CCB (module réglementation et prévention incendie, SST).

Module CCA : Engagement par une attestation du responsable pédagogique du centre de formation des capacités de ses formateurs à dispenser les modules CCA (attestation individuelle)

8/Justifier de moyens pédagogiques (matériel et documentations/supports) liés à la validation du CQP

9/Respecter au minimum les durées d'enseignement prévues par le Référentiel de Certification.

10/Organiser une session d'examen à l'issue de la session de formation et délivrer aux stagiaires une attestation de réussite dans l'attente de la délivrance du Certificat par la CPNEFP.

11/S'engager à instruire les dossiers d'inscription des candidats au CQP./

Les centres de formation agréés pour offrir un accès à l'épreuve de validation du CQP Agent de Sécurité Aéroportuaire seront chargés des missions suivantes :

- Accueil et information des candidats sur la marche à suivre pour obtenir le CQP-ASA depuis l'inscription jusqu'à l'épreuve de validation,
- Vérification des pièces justificatives (Notamment autorisation préfectorale préalable...) et inscription des candidats passant par la formation pour préparer le CQP-ASA
- Gestion et archivage des dossiers de candidats
- Organisation et mise en œuvre des modules de formation préparant au CQP-ASA
- Préparation des candidats à l'épreuve de validation
- Transmission à la CPNEFP de la planification des dates et des sessions de passage d'examen,
- accueil des candidats aux dates prévues pour le passage de l'examen,
- vérification de leur identité,
- accompagnement des candidats à la prise en main de la machine (ordinateur, outil de validation),
- rappel des modalités de passage de l'épreuve, des modalités de notation et de délivrance des résultats,

CPNEFP Prévention et Sécurité

- mise en place des moyens pour que l'épreuve se déroule dans des conditions normales d'examen (pas de possibilité de communication entre les candidats ou avec l'extérieur, pas de possibilité de recourir à une documentation quelle qu'elle soit sur support papier ou informatique, vérification du temps de passage de l'épreuve en adéquation avec les recommandations de la CPNEFP),
- Mise en place du jury paritaire chargé de superviser la session et de valider les résultats dans un PV pour chaque session d'examen,
- en fin d'épreuve, délivrance des résultats et communication de ces résultats aux candidats et à la CPNEFP ainsi, éventuellement, qu'à l'organisme qui a assuré les inscriptions à l'examen.

Les centres de formation agréés devront mettre à la disposition de la CPNEFP une personne référent de la gestion du dispositif.

1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Raison sociale :

Nom et qualité du gérant ou du responsable légal :

.....

Adresse du siège social :

Numéro de téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de télécopie :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro SIRET :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code A.P.E. :

--	--	--	--

Numéro de déclaration d'activité auprès de la DRTEFP :

.....

Date de création de l'organisme :

.....

Nombre de formateurs salariés permanents au 31/12/2009 :

.....

Nombre de formateurs vacataires en lien avec l'organisme :

.....

Forme juridique :

S.A. S.A.R.L. Association

Autre (préciser)

Nom et qualité de la personne en charge de la demande d'agrément :

.....

Ligne directe :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CPNEFP Prévention et Sécurité

Adresse e-mail :

- L'organisme est :
- un organisme indépendant
 - la filiale ou le département formation d'une entreprise de sécurité. *Préciser le nom du groupe ou de l'entreprise :*

2 - ACTIVITES DE L'ORGANISME

Auprès de quelle(s) préfecture(s) l'organisme est-il agréé pour délivrer des formations en sécurité ?

Préfecture de ...	Date de l'agrément	Nature de l'agrément

Liste des formations assurées par l'organisme dans le domaine de la sécurité et nom des formateurs dédiés à chacune d'elles ?

FORMATION DISPENSEE PAR L'ORGANISME DE FORMATION					
Intitulé	Dispose d'un agrément spécifique		Nom du formateur	Nom du formateur	Observations
	oui	non			
Diplômes					
BP-ATPS					
CAP-APS					
SSIAP 3					
SSIAP 1					
SSIAP 2					
SST ou AFPS					
SST Recyclage					
Métiers Surveillance Humaine					
APS					
Formation initiale					
Rondier Intervenant					
Surveillant magasin					
Conducteur de chien de défense					
Métiers sécurité privée					
Opérateur télésurveillance					
Sûreté aéroportuaire					
Transport de fonds					

Autres formations sécurité					
Animateurs en prévention					
Chargé de sécurité d'entreprise					
Equipier de 1er inter					
Equipier de 2è Inter					
Formateur en sécurité					
HO.BO					
Lutte incendie en véhicule aménagé					
Sensibilisation incendie					

Formations autres					
Démarche qualité					
Evacuation					
Formations & recyclages CHSCT					
Gestes et postures					
Gestion des conflits					
Responsabilité des chefs d'entreprises					
Risques industriels ICPE					
Risques chimiques					

Si l'organisme délivre des formations dans d'autres domaines, préciser lesquels :

Nombre total de stagiaires formés au cours de l'année 2008 :

Nombre de stagiaires formés en 2008 dans le domaine de la sécurité :

CPNEFP Prévention et Sécurité

Nombre d'heures stagiaires délivrées en 2008 :

Dont dans le domaine de la sécurité :

Nombre d'heures de cours dispensées dans les sites répertoriés :

3 - MOYENS MATERIELS ET PEDAGOGIQUES

L'organisme dispose-t-il de locaux à son usage exclusif pour former les stagiaires ?

Oui

Non

Nombre de salles de formation :

Commentaires (salle louée, en pleine propriété....) :

L'organisme dispose-t-il de plusieurs sites de formation ? (Etablissement secondaire)

Oui

Non

Si oui, adresses de ces sites et nombre de salles de formation par site :

(Poursuivre sur papier libre si nécessaire)

	Adresse	Nombre d'heures dispensées sur site	Nombre de salles	Superficie des salles
Site 1				
Site 2				
Site 3				
Site 4				
Site 5				

L'organisme met à la disposition de ses stagiaires *(cocher si nécessaire)* :

- des micro-ordinateurs
- un centre de documentation
- des livrets pédagogiques

CPNEFP Prévention et Sécurité

- des moyens de rétro projection
- des moyens de vidéo projection
- un service administratif capable d'assurer l'information des stagiaires sur les programmes de formation et leur inscription à un ou plusieurs examens
- du matériel d'apprentissage et d'entraînement spécifique aux formations à la sécurité.

CPNEFP Prévention et Sécurité

L'organisme fait-il appel à des sous-traitants ou à des partenaires pour la mise en œuvre de certaines séquences de formation (location ou mise à disposition d'aires de feu, d'extincteurs, ...) ?

Oui

Non

Si oui lesquels et pour quelles activités ?

4 - EXPERIENCE ET MOYENS HUMAINS

Quelles sont les principales références commerciales de l'organisme dans le domaine de la sécurité ?

CPNEFP Prévention et Sécurité

Dans le cadre de son agrément auprès de la CPNEFP Prévention Sécurité, quels sont les formateurs qui assureront la préparation au CQP Agent de Sureté Aéroportuaire ?

NOM, Prénom, date de naissance	Qualifications et diplômes détenus (préciser les dates d'obtention)	Expérience professionnelle	Nombre d'années d'expérience dans la formation	Situation du formateur dans l'organisme (*)

(*) Inscrire « P » pour permanent et « V » pour vacataire. Si le formateur est vacataire, préciser auprès de quels autres organismes il intervient.

(Reproduire ces éléments sur papier libre pour les autres formateurs)

Remplir pour chaque formateur le CV type présenté en annexe

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Merci de bien vouloir joindre à ce dossier de candidature :

- ✓ Copie des agréments autorisant la dispense des formations type SST ou à défaut la convention de sous-traitant.
- ✓ les Curriculum Vitæ des formateurs qui interviendront pour l'organisme dans la formation des candidats au CQP Agent de Sûreté Aéroportuaire,
- ✓ les copies des diplômes et attestations de mise à jour des qualifications détenues par les formateurs,
- ✓ une attestation remplie par chaque vacataire (voir modèle ci-après),
- ✓ le détail du programme de formation relatif à la préparation du CQP Agent de Sûreté Aéroportuaire, établi conformément au référentiel de certification réalisé par la CPNEFP et mentionnant les durées de formation prévues pour chaque module,
- ✓ une copie du KBIS de l'organisme,
- ✓ Le récépissé de déclaration préalable d'existence en Préfecture pour l'activité formation.
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle de l'année en cours
- ✓ Attestation du responsable de l'organisme. (voir modèle ci-après),
- ✓ Dernier bilan pédagogique et financier
- ✓ Brochure et/ou catalogue de l'organisme
- ✓ Document unique DC7 récent (attestant que l'organisme est en conformité avec les dispositions fiscales et sociales)
- ✓ Une liste des jurys paritaires de validation (qualité, ancienneté et entreprise d'appartenance) conforme aux dispositions du contenu du référentiel du CQP-ASA. (voir modèle ci-après),
- ✓ Il appartiendra à l'organisme agréé de s'assurer qu'un membre du jury ne soit pas amené à valider la certification d'un membre de sa propre entreprise.

Le dossier de candidature est à adresser par courrier à :

ADEF
89, avenue du Maine
75014 Paris
Tél. 01 43 20 68 13
Fax 01 43 20 68 75

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ORGANISME

Je soussigné(e),, agissant en qualité de de l'organisme de formation

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans le dossier de candidature d'agrément déposé auprès de la CPNEFP
- m'engage à faire connaître à la CPNEFP tout changement intervenant dans la situation de l'organisme mentionné ci-dessus (changement ou renforcement des équipes de formateurs, changement dans la situation administrative de l'organisme, ...)
- m'engage à respecter et à faire respecter par l'ensemble de mon personnel l'éthique et la déontologie propres aux métiers de la sécurité privée.
- accepte de me conformer aux contrôles qui pourront être effectués et/ou mandatés par la CPNEFP pendant la durée de mon agrément et m'engage à faciliter l'accès des auditeurs aux informations dont ils pourront avoir besoin.

Signature du représentant légal

Cachet de l'organisme

Fait à

Le

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (code pénal article 444-1).

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. » (code pénal article 444-6).

MODELE D'ATTESTATION

A faire remplir par les vacataires

Je soussigné(e),, certifie effectuer des vacations en matière de formation à la sécurité en faveur de l'organisme depuis ans / mois (rayer la mention inutile) en tant que

- Salarié vacataire
- Indépendant

Pour un nombre moyen d'heures annuelles de :

et accepte de figurer sur la liste des intervenants vacataires de cet organisme pour son agrément à la CPNEFP de la branche prévention et sécurité.

Fait à

Le

Signature de l'intéressé(e)

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (code pénal article 444-1).

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ORGANISME Concernant le respect de la convention collective

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
..... de l'organisme de formation

Certifie sur l'honneur, le respect des dispositions de la convention collective à laquelle mon
activité est rattachée à savoir la convention collective n°.....

Signature du représentant légal

Cachet de l'organisme

Fait à

Le

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (code pénal article 444-1).

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. » (code pénal article 444-6).

MODELE D'ATTESTATION

A faire remplir par les membres du jury

Je soussigné(e),, *Gérant, DRH, Responsable d'exploitation, Responsable des plannings, de la société :

Inscrit sous le N° du RCS : en date du : certifie avoir plus de 3 ans d'activité professionnelle dans les métiers de la sécurité privée et accepte de participer à titre gracieux en tant que membre et/ou président du jury lors des examens pour l'obtention du CQP - ASA organisé par l'organisme de formation :

Et je m'engage à ne pas participer au jury lorsqu'un de mes salariés se présente à l'examen du CQP ASA.

Signature du représentant légal

Cachet de l'organisme

Fait à

Le

* rayer la mention inutile

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (code pénal article 444-1).

MODELE D'ATTESTATION

A faire remplir par les membres du jury

Je soussigné(e),, Responsable de la société :..... Inscrit sous le N° du RCS :..... certifie que Mr (Mme, Melle)..... Salarié de mon entreprise a plus de 3 ans d'activité professionnelle dans les métiers de la sécurité privée et autorise Mr (Mme, Melle)..... à participer à titre gracieux en tant que membre et/ou président du jury lors des examens pour l'obtention du CQP - **ASA** organisé par l'organisme de formation :

Signature du représentant légal

Cachet de l'organisme

Fait à

Le

Je soussigné(e),, accepte de participer à titre gracieux en tant que membre et/ou président du jury lors des examens pour l'obtention du CQP - ASA organisé par l'organisme de formation : Pour la* ville, département(s), région :.....,

Et je m'engage à ne pas participer au jury lorsqu'un des salariés de mon entreprise se présente à l'examen du CQP ASA.

Fait à

Le

Signature de l'intéressé(e)

* rayé la mention inutile

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (code pénal article 444-1).

ANNEXE

Matériels pédagogiques et d'examen

Le centre de formation doit disposer des moyens matériels et pédagogiques afin de réaliser les séquences pédagogiques pratiques définies en annexes A défaut, il doit disposer de conventions de mise à disposition des installations techniques de sécurité.

Liste minimum des matériels et équipements :

Secours à personnes

- un mannequin nourrisson
- un mannequin enfant
- un mannequin adulte
- divers outils de simulation
- une trousse de maquillage
- une trousse de pharmacie
- Un défibrillateur (DEA)

Cadre légal et déontologique

- Un système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM.